

MIRANDE

Service municipaux en ligne



MIRANDE

De plus en plus de téléservices en ligne

Depuis cet été, la ville de Mirande a développé des téléservices sur son site internet. Une convention avec la Région a été signée permettant l'implantation de la plate-forme de services en ligne SIP Midi-Pyrénées (Service d'Information Public). On y trouve le guide des droits et démarches qui permet d'accéder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures nationales, régionales, départementales et les services en ligne spécifiques à Mirande également gratuit.

La Ville propose désormais d'effectuer certaines demandes directement en ligne.

Cela concerne la demande d'occupation du domaine public utilisée par les artisans lors de travaux, l'autorisation de stationnement en vue d'un déménagement, la demande de copie d'actes d'état civil.

Pour les associations, les demandes spécifiques à l'organisation d'évènements ou manifestations: l'installation de banderoles, l'affichage sur le réseau de panneaux de la commune, la diffusion de messages sur les panneaux lumineux, la demande d'autorisation de débit de boissons.

Les avantages ?

Disponible 7j/7 et 24h/24, cette plate-forme permet de gagner du temps et évite les déplacements. Elle permet aussi de suivre le traitement des demandes. Toutes les procédures sont sécurisées.

Ces services en ligne vont continuer à se développer d'ici la fin de l'année.

Pour les utiliser et se simplifier la vie : se connectez à www.mirande.fr et cliquez sur vos démarches dans la mosaïque colorée en haut à droite.



mirande site.jpg